

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : kathy st-pierre

<https://www.cadre21.org/membres/fc45adaa144828c01ca71855>

Date d'obtention : 2021-06-04 15:13:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Clairement ,il ne faut pas regarder les images te les vidéos.

Il faut suivre les étapes de la trousse et travailler en équipe avec les partenaires du DPCP et les policier.

Agir rapidement

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirais plus sur de moi et je serai outillé afin de mieux intervenir. Je pourrai utiliser le matériel déjà fourni et je ferai mais intervention et mais rencontre sur de moi et sachant que je ne nuirai pas à l'enquête policière s'il y a lieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne regarderai jamais les images et vidéo en en question lors d'une situation de sextage.

Je vais m'assurer de ne pas interroger un élève qui à commis un acte malveillant.

Suivre la trousse pour ne pas suggérer de réponse au élève et de ne pas nuire à l'enquête policière s'il y a lieu.